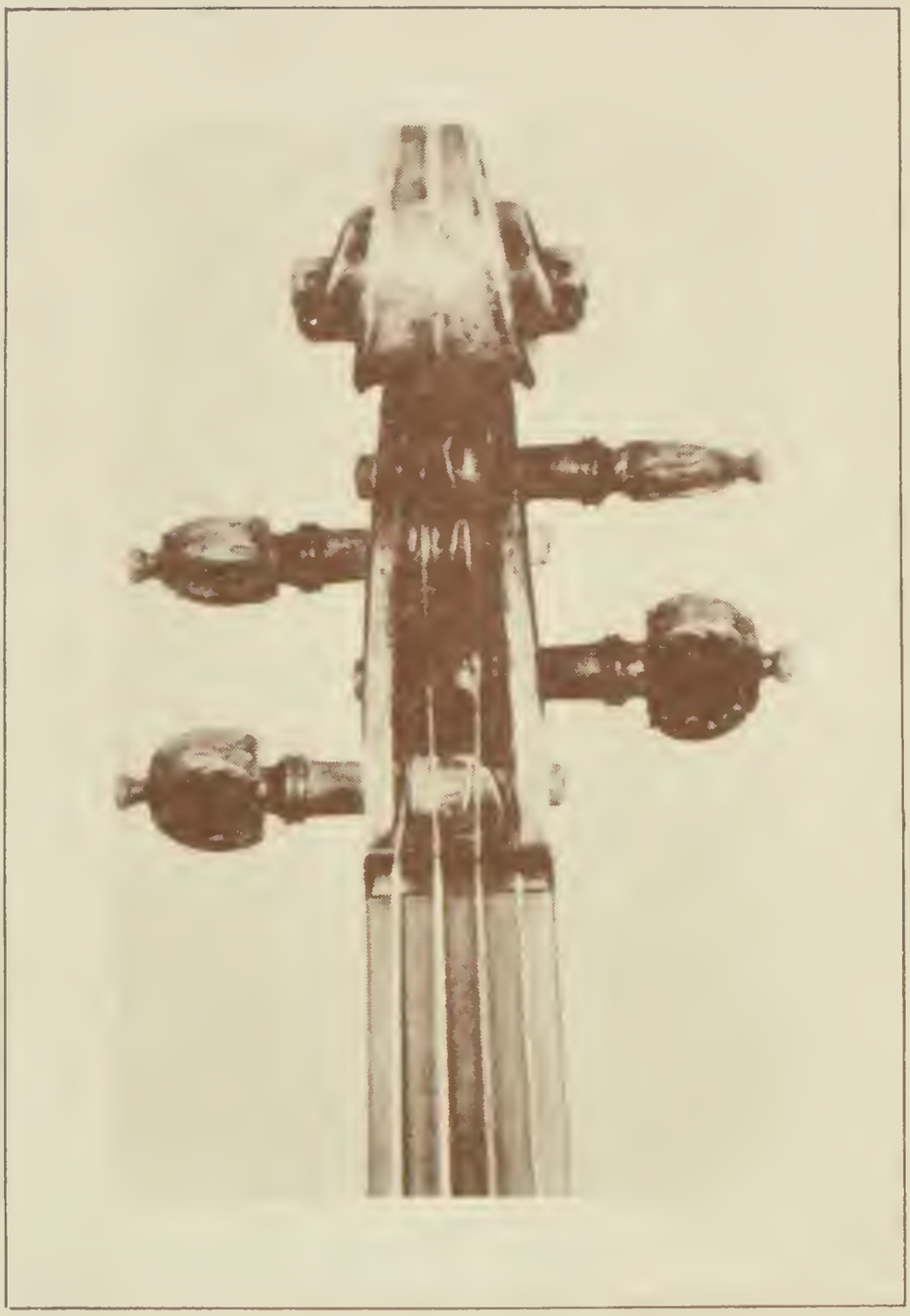

VSA — H. K. Goodkind Collection

Oberlin College Library

by Antoine Terrasson

ANT. TERRASON

DISSERTATION

HISTORIQUE

SUR

LA VIELLE.

(711)

DISSERTATION
HISTORIQUE
SUR
LA VIELLE;

Où l'on éxamine l'origine & les progrès de cet Inſtrument.

AVEC UNE DIGRESSION ſur l'Hiſtoire de la Muſique ancienne & moderne.

*DEDIE'E à Mademoiſelle de * * **

Par M. * * *

A PARIS,
Chez J. B. LAMESLE, rue vieille Bouclerie, à la Minerve.

M. DCCXLI.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

EPITRE
SERVANT
DE PRÉFACE.

A

MADEMOISELLE ***

MADEMOISELLE,

Votre goût décidé pour la Vielle, vous a fait désirer que quelqu'un

entreprît l'Eloge de cet Instrument. Personne n'étoit certainement plus capable que Vous de travailler à cet Ouvrage ; puisque vos heureuses dispositions cultivées par les soins d'un excellent Maître, Vous ont mise au point d'exprimer tous les différens caractéres dont la Vielle est susceptible. Les détails historiques dans lesquels il auroit fallu entrer pour chercher l'origine de cet Instrument, ne Vous auroient pas plus embaraſſé; puisque dans le partage que vous faites de votre tems en diverses occupations également utiles, vous consacrez tous les jours quelques heures à l'étude de l'Histoire.

Mais, MADEMOISELLE, *c'est bien assez que vous ayez jugé la Vielle digne d'un Eloge :* Ceux

qui joüent de cet Instrument, ne doivent pas encore exiger que vous vous donniez la peine d'écrire vous-même sur cette matiére. C'est à nous à chercher les causes de cette amitié de préférence dont vous honorez la Vielle : C'est à nous à justifier votre goût, en faisant connoître que les beautez de cet Instrument sont si réelles, qu'elles se présentent naturellement à l'esprit. C'est une des raisons qui m'ont engagé à me choisir moi même pour travailler à l'Eloge de la Vielle : Car s'il avoit fallu attribuër à cet Instrument des beautez qu'il n'a pas, & y suppléer par des fictions, mon caractére & mon incapacité m'auroient également dispensé d'entreprendre cette Apologie.

Quoiqu'il en soit, ne croyez pas,

EPITRE.

MADEMOISELLE, *qu'en éxaminant l'origine & les progrès de la Vielle chez les Grecs & les Romains, j'aye trouvé de grands ſecours dans Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Tacite, & autres qui ont écrit les Hiſtoires Grecque & Romaine. Ne penſez pas non plus qu'en ſuivant les progrès de cet Inſtrument chez les François, j'aye puiſé de grands éclairciſſemens dans Grégoire de Tours, Frédegaire, Rigord, Mézeray, le Pere Daniel, & autres qui ont travaillé ſur nôtre Hiſtoire. Il manque à la gloire de tous ces grands Hommes d'avoir parlé de la Vielle; & je ne ſçai ſi par cette raiſon (& pour l'honneur de l'Inſtrument) vous ne devez pas vous broüiller avec tous les Ecrits de ces célébres Hiſtoriens qui (par*

un défaut trop général parmi eux) ont cru rendre leurs Ouvrages plus intéreſſans, en faiſant de grands Récits de Batailles, qu'en nous inſtruiſant du progrès des Sciences & des Arts.

Je puiſerai mes recherches dans des Grammairiens, dans des Poëtes anciens & modernes, dans des Hiſtoriens anecdotes, dans les anciens Romans de Chevalerie, dans des Auteurs en un mot qui ont daigné nous inſtruire de ce qui ſe paſſoit de leur tems dans le courant de la Société. C'eſt dans ces ſortes d'Ecrits que j'ai découvert que la Vielle a toujours fait l'amuſement des plus grands Princes. Il eſt vrai que tout ce que j'ai pû découvrir, ne m'a pas fourni dequoi faire une Hiſtoire

complette de cet Instrument : Mais il en est de ce Point d'Histoire comme de tous les autres, où l'on trouve des vuides de plusieurs siécles, des diversitez de sentimens que l'on ne peut concilier que par des conjectures fondées sur la vraisemblance, & plus souvent encore sur l'opinion. En un mot, la Chronologie de la Vielle renferme toutes les difficultez que l'on rencontre dans la composition des Ouvrages importans. Peut-être quelque ancienne Chronique Normande m'auroit-elle tiré d'embarras : Car notre Instrument ayant été plus anciennement cultivé en Normandie qu'en plusieurs autres Parties du Royaume, c'est naturellement dans cette Province que nous devrions trouver des Annales

complettes ſur la Vielle. Mais la perte de ces Monumens, eſt ſans doute une ſuite des malheurs occaſionnez par les anciennes Guerres de Normandie.

Empêchons du moins, MADEMOISELLE, *que la Vielle ne retombe dorénavant dans l'oubli. Vous avez formé le projet de rendre cet Inſtrument recommandable à la Poſtérité, & j'ai concouru de mon mieux à l'exécution de ce Projet. Si vous jugez que je n'aye pas réüſſi; vous en voyez les cauſes, & mon excuſe ſe trouve dans la diſette de matériaux. Si au contraire ma Diſſertation ſur la Vielle a le bonheur de vous ſatisfaire & de remplir à peu près l'idée que vous vous en étiez formée; l'honneur de*

la réüſſite en appartient uniquement à Vous, MADEMOISELLE, *& à mon empreſſement à me conformer à vos intentions.*

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

MADEMOISELLE,

Votre très-humble & très-obéïſſant Serviteur

* * *

DISSERTATION

DISSERTATION HISTORIQUE SUR LA VIELLE.

PREMIERE PARTIE.

Où l'on examine si la Vielle a été connuë dans l'Antiquité & chez les Peuples qui ont précédé les François.

LA VIELLE est un Instrument trop composé, pour que les différentes parties ayent pû en être inventées en une seule fois.

La Vielle & le Claveſſin ſont des Inſtrumens qui, ſelon les apparences, ſont parvenus par degrez à la ſtructure que nous leur connoiſſons aujourd'hui. La Harpe & la Cythare ou Lyre, qui ſont les plus anciens de tous les Inſtrumens, ont ſans doute donné naiſſance à tous les autres. En effet, tout le Monde convient que le Claveſſin a la figure d'une Harpe couchée à plat, & à laquelle on a mis un fonds avec un Clavier compoſé de Touches, qui vont frapper en deſſous les cordes avec des morceaux de plumes, pour produire le même effet que le pincement des doigts faiſoit à la Harpe.

La Lyre des Anciens aura également produit par degrez la Vielle : car les Auteurs nous apprennent que la Lyre (qui n'étoit originairement compoſée que de cordes tenduës à vuide de même qu'à la Harpe) fut par la ſuite montée ſur un corps ou fonds qui reſſembloit à l'écaille d'une Tortue, d'où la Lyre fut nommée, *Teſtudo* ; & c'eſt le nom que lui ont donné Horace & pluſieurs autres Poëtes. Cette dénomination conviendroit même d'autant mieux à nos Vielles d'aujourd'hui, qu'il eſt certain qu'une Vielle renverſée reſſemble parfaitement à une Tortuë, dont la tête eſt repréſentée par la poignée qui tient

au bout de la Manivelle de la Vielle. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas disconvenir que la Vielle ne ressemble à une Lyre couchée à plat sur un grand fonds: les cordes de la Lyre étoient placées au milieu de l'Instrument, & les Chanterelles sont aussi placées au milieu de la Vielle. Mais comme ces cordes appliquées à plat sur la Table de la Vielle n'auroient pas eu d'espace pour produire du son par la vibration, à cause du tapement qu'elles auroient fait contre la Table en y retombant à plat; on imagina sans doute de les monter sur un Chevalet pour les élever: ce Chevalet aura servi à faire inventer la Roüe qui est

elle-même un autre Chevalet arrondi, lequel en ſoutenant les cordes, en fait ſortir le ſon en tournant cette Rouë ; & pour parvenir à la faire tourner, il n'aura pas été difficile d'inventer la manivelle. Comme la Lyre avoit auſſi pluſieurs cordes pour faire les accords, c'eſt ce qui fit aparament penſer à placer auſſi ſur la Vielle pluſieurs cordes, à une telle diſtance qu'elles pûſſent être agitées & rendre du Son par le moyen de la Rouë quand elle ſeroit tournée. Ces cordes deſtinées à faire les accords, devoient néceſſairement être attachées chacune ſur un petit Chevalet ; & peut-être un de

ces petits Chevalets qui ne tenoit pas bien, & que chaque vibration faisoit frapper contre la Table, donna-t-il lieu à l'invention de la Trompette de la Vielle.

Mais de quelque maniére que cet Instrument se soit formé par degrez, il paroît certain que les Anciens ont connu la Vielle. Je fonde mon sentiment sur celui d'un Auteur moderne, qui a la réputation d'avoir approfondi (plus que qui que ce soit) la Musique des Anciens. Cet Auteur est M. Burette, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, qui en parlant de l'ancienne Musique dans une de

ſes Diſſertations, * dit que ſur quelques Inſtrumens les Anciens *avoient une eſpece de Bourdon qui ſoutenoit le chant en faiſant ſonner l'Octave & la Quinte ; Bourdon où ſe trouvoit auſſi la Quarte par la ſituation de la corde du milieu, comme on l'apperçoit aiſément* : à quoi il ajoûte, *les Anciens à la vérité ne nous ont rien laiſſé par écrit touchant ces ſortes de Bourdons : mais nos Vielles & nos Muzettes qui vraiſemſemblablement nous viennent d'eux, ſuffiſent pour appuyer une telle conjecture.*

M. Burette eſt donc perſuadé que la Vielle étoit en uſage chez les Anciens : mais

* Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, Tom. 8, page 71.

comme il nous apprend en même-tems qu'ils n'ont rien laissé par écrit sur cet Instrument, voilà qui nous dispense en quelque maniére de faire à ce sujet beaucoup de Recherches.

Je ne sçai cependant si nous devons croire aveuglément que les Anciens ne nous ont rien laissé par écrit sur la Vielle ; car Furetiére *(a)* en parlant de cet Instrument dans son Dictionnaire, dit que les *Anciens le nommoient par excellence* SIMPHONIE. J'ai de la peine à croire que cet Auteur ait avancé cela sans aucun fondement ;

(a) Furetiere, Dictionnaire sur le mot *Vielle*, & sur le mot *Symphonie* où il cite le Pere Mersenne, *Traité de l'Harmonie*.

& ce qui sert à fortifier ce qu'il avance, c'est que dans plusieurs Auteurs du treiziéme siécle (que j'aurai occasion de citer dans la suite) il est dit que la Vielle étoit alors nommée en France, *Syphonie*, *Cifonie*, & *Cyfoine*, ce qui vient infailliblement par corruption du mot *Symphonie*, qui étoit l'ancienne dénomination de la Vielle: d'où il résulte que les Anciens avoient une idée très-avantageuse de cet Instrument.

Mais indépendamment du nom de Symphonie, que les Anciens avoient donné à la Vielle; cet Instrument avoit encore d'autres dénominations particuliéres. En effet,

les Auteurs parlent d'un ancien Instrument à cordes nommé chez les Grecs σαμβύκη, chez les Latins *Sambuca*, & chez les François *Sambuque* : on trouve dans Martianus Capella (*a*) ces termes *Sambucus Psaltea* emploïez pour signifier le Musicien qui joue de la Sambuque ; & Saumaise donne la qualification de *Sambuca Musicaria mulier*, à la Musicienne qui joue de cet Instrument. Or je crois que cette Sambuque étoit la même chose que la Vielle ; & ce qui confirme ma conjecture, c'est que le Pere Joubert (*b*) ne fait au-

(*a*) *V. Hosmanni Lexicon.*

(*a*) Joubert, Dictionnaire sur le mot, *Vielle.*

cune difficulté de donner à la Vielle le nom de *Sambuca Rotata*. Il eſt vrai que ce ſçavant Jéſuite ne nous indique point l'ancien Auteur Latin duquel il a tiré cette dénomination ; mais comme ſon Dictionnaire paſſe pour un bon Ouvrage, il eſt à préſumer que ce Grammairien a eu de bonnes raiſons pour nommer ainſi l'Inſtrument dont nous parlons. Voici ſur quoi j'imagine que cet Auteur s'eſt fondé: Il paroît que le mot latin *Sambuca* dérivé du Grec, eſt compoſé du terme *Symphonia* également tiré du Grec, & de cet autre *Buccina*, dont l'un ſignifie *Simphonie* & l'autre *Trompette* : or les Auteurs de la baſſe Lati-

nité (qui aimoient fort à réünir par abréviation plusieurs mots dans un seul) auront abregé le terme *Symphonia*, en celui de *sam*, & celui-ci *Buccina* en ces deux syllabes *Bucca*; ce qui aura formé le terme *Sambucca*, c'est-à dire; *l'Instrument nommé Simphonie, où il y a une Trompette.* Voilà bien la Vielle; & en joignant à *Sambucca* l'épithete de *Rotata* que le Pere Joubert lui donne, cela signifie l'Instrument appellé *Simphonie*, *Sifonie ou Sanfoigne où il y a une Trompette & une Rouë.*

Le Païs des conjectures est si vaste, que je vais encore en hazarder une qui (à mon avis) est encore plus vraisem-

blable que la précédente. Elle conſiſte à dire que la dénomination de σαμβύκη qui a été donnée à la Vielle, vient également du mot *Simphonie* qui eſt Grec dans ſon origine, & dont on aura fait par abréviation *ſam*: mais qu'à l'égard de βύκη qui compoſe l'autre partie du mot, on l'aura dérivé par abreviation du terme βυκολικὸς qui ſignifie *Paſtoral* ou *Champêtre*: de ſorte que la dénomination de *Sambuque* ſignifiera *Symphonie Paſtorale* ou *Champêtre*, ce qui paroît convenir parfaitement à la Vielle. Voilà mes conjectures, & je les croi d'autant plus vraiſemblables, qu'elles me paroiſſent s'accorder éga-

lement, tant avec le sentiment des Auteurs que j'ai citez, qu'avec la nature de l'Instrument dont il s'agit.

Ne doutons donc pas que la Vielle n'ait été connuë & même fort estimée chez les Anciens: & si nous restons persuadez de l'estime qu'on a euë pour cet Instrument dans l'antiquité, nous ne ferons que suivre en cela le sentiment des plus célébres Auteurs du treiziéme siécle. En effet Jean de Meun (Auteur fort estimé des Sçavans par son *Roman de la Roze*) a parlé du fameux Orphée à qui tous les Poëtes de l'antiquité ont attribué la gloire de s'être fait suivre par les arbres & par les ani-

maux enchantez par la douce mélodie de ſes chants & de l'Inſtrument avec lequel il les accompagnoit. Or quel eſt l'Inſtrument par le ſecours duquel Orphée opéroit tant de merveilles? Jean de Meun ne fait aucune difficulté de les attribuer à la Vielle; car en parlant d'Orphée, il dit que ce fameux Chantre de la Thrace *faiſoit après ſoi aller les bois par ſon biau vieller.* Voilà certainement le plus bel éloge que l'on puiſſe faire de la Vielle. Mais ſi le ſentiment de Jean de Meun eſt trop moderne relativement à Orphée, pour que nous puiſſions croire qu'Orphée a véritablement joué de cet Inſtrument; nous

pouvons toujours en tirer deux conséquences : la premiére, que les Auteurs du treiziéme siécle étoient persuadez que la Vielle avoit été faite d'après la Lyre qui en avoit été le fondement ; la seconde, que Jean de Meun voulant donner une grande idée des sons mélodieux par lesquels Orphée avoit attiré les animaux & les forêts, a cru ne pouvoir attribuer ces effets prodigieux de l'harmonie à aucun autre Instrument qu'à la Vielle.

Jean de Meun n'est pas le seul Auteur qui ait été persuadé que la Vielle étoit fort en réputation chez les Anciens : il paroît même que ce

ſait paſſoit pour certain près de cent ans auparavant, puiſqu'un Poëte nommé *Alexandre de Bernai*, autrement dit *de Paris*, qui vivoit ſous le régne de Philippe Auguſte, ſuppoſe dans ſon Roman d'*Alexandre le Grand*, que ce Roi de Macédoine venant de gagner une bataille, entra victorieux dans une Ville où l'on fit de grandes Fêtes pour le recevoir : l'Auteur fait enſuite la deſcription du Palais, & entr'autres d'une Salle ornée de différentes figures dont deux repréſentoient deux Joüeurs d'Inſtrumens, du nombre deſquels étoit un Joüeur de Vielle.

(*a*) L'un tient une Vielle, l'Arçon fû
de Saphir ;
Li autre une Harpe, moult fû bonne à
oir.

Je ne m'étendrai pas quant à préſent ſur les inductions que l'on peut tirer de cette citation par rapport à l'état de la Vielle dans le tems où ce Poëte écrivoit: Je me contenterai d'en conclure que même avant le treiziéme ſiécle on croyoit que la Vielle avec ſa manivelle, alors appellée *Arçon*, avoit été connuë & fort eſtimée du tems d'Alexandre Roi de Macédoine. Cette tradition jointe aux autoritez que j'ai déja rapportées, ſert à

(*a*) Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. N° 7190. page 91.

faire voir de plus en plus, que la Vielle bien loin d'être d'une Invention moderne, eſt au contraire un Inſtrument des plus anciens, & qu'il a été très-cultivé auſſi-tôt qu'il a été connu chez les Peuples de l'Antiquité.

Les guerres qui ont agité les diverſes parties du monde après la deſtruction des anciens Empires, ont ſans doute fait tomber dans l'oubli la Vielle, auſſi-bien que tous les autres Inſtrumens, & la Muſique même pendant pluſieurs ſiécles. Ainſi tout conſiſte à préſent à tâcher de découvrir dans quel tems les François ont commencé à faire revivre cet Inſtrument, & de quelle

maniere il a été considéré en France, avant le commencement du dix-septiéme siécle. C'est ce que je vais éxaminer dans la seconde Partie.

SECONDE PARTIE.

Quel usage on a fait de la Vielle en France jusqu'au commencement du dix-septiéme siécle.

CE seroit se donner des soins inutiles, que de faire des recherches sur l'usage de la Vielle en France antérieurement au onziéme siécle. Les guerres, les incursions des Barbares, les révolutions arrivées dans la Monarchie, mille autres causes encore

dont on trouve le détail dans les Hiſtoriens, avoient plongé dans l'oubli la Muſique & les autres Arts. Ce qui peut même avoir encore contribué à éteindre (pour ainſi dire) le goût de la Muſique juſqu'à ce tems-là, c'eſt que les nottes ſe marquoient alors avec les mêmes caractéres ou lettres que les Grecs avoient inventées pour diſtinguer les différens tons de la Muſique, & cela ſans le ſecours des lignes ou barres dont on ſe ſert aujourd'hui pour marquer les intervales des Tons: ce qui faiſoit que la Muſique étoit ſeulement une eſpéce d'écriture Grecque compoſée de ſignes ou caracteres myſtérieux qui étoient

connus de très peu de personnes dans les tems d'ignorance qui précéderent le onziéme siécle. Mais en l'année 1028, un Moine Bénédictin nommé *Guy* surnommé d'*Arezzo* du nom d'une Ville d'Italie où il étoit né, rendit six Tons de la Musique plus faciles à retenir, en leur donnant les noms des premieres syllabes de chaque demi vers du commencement de l'Hymne de Saint Jean, dont chaque demi vers commençoit apparemment d'un ton plus haut que le précédent ; ce qui fit que les six Tons que nous nommons aujourd'hui, *Ut*, *Re*, *Mi*, *Fa*, *Sol*, *La*, prirent leur dénomination de cette premiére

ſtrophe de l'Hymne de Saint Jean, UT *queant laxis* RE*ſonare fibris*, MI*ra geſtorum*, FA*muli tuorum*, SOL*ve polluti* LA*bii reatum.* Ce fut d'après ces dénominations que Guy d'Arezzo arrangea un ſyſtême de Muſique auquel il donna le nom de *Gamme*; parce qu'en inventant ces nottes & en y joignant les lettres de l'alphabet qui les précédent encore aujourd'hui dans la Gamme pour cotter les tons ou intervalles, il ajoûta un G, ou le *Gamma* des Grecs, pour faire connoître (comme le dit Furetiere) que les Grecs avoient été les Inventeurs de la Muſique. D'autres ont prétendu que Guy d'A

rezzo donna à son système le nom de *Gamme*, & qu'il ajoûta le G ou *Gamma* des Grecs, *parce que son nom commençant par cette lettre, il étoit bien aise de marquer à la posterité qu'il étoit l'Inventeur de cette nouvelle maniere*, ce sont les termes de *Sébastien de Brossard* dans son *Dictionnaire de Musique* page 139. Quoiqu'il en soit, cette Gamme à laquelle on donna le nom de *Guidonienne* du nom de Guy d'Arézzo son Auteur, fut aussi appellée *Main harmonique*, parce que Guy d'Arezzo se servit d'abord de la figure d'une *Main* pour expliquer sa Gamme. Ce sçavant Bénédictin ne borna pas là ses découvertes & son système pour faciliter

ciliter l'étude de la Muſique ; il inventa auſſi les nottes quarrées, telles que celles dont on a coutume de ſe ſervir pour le Plain-chant. Mais comme ces nottes étoient faites l'une comme l'autre, & que par conſéquent elles n'auroient pas diſtingué les différens Tons ; il inventa quatre lignes ou barres tirées paralellement à égales diſtances, l'une ſous l'autre, & moyennant leſquelles les nottes miſes en montant depuis la ligne d'en bas juſqu'à celle d'en haut, indiquoient qu'elles montoient d'un, de 2, de 3, & ainſi des autres juſqu'au ſixiéme Ton : Ces quatre lignes ſont les mêmes dont on ſe ſert

encore pour le Plain-chant. Enfin Guy d'Arezzo inventa aussi la distinction du *B - mol* au *B-quarre*, & les trois Clefs de *G-re-sol*, *C-sol-ut*, & *F-ut-fa*, relativement à son système & à sa Gamme.

La Méthode inventée par Guy d'Arezzo en l'année 1028, facilita tellement l'étude de la Musique, que cet Art reprit un peu de faveur dans l'esprit des François vers le milieu du onziéme siécle. Alors le Royaume de France ayant pris une nouvelle forme, & la plûpart des Seigneurs s'étant rendus assez puissans pour tenir chacun une petite Cour dans leurs Duchez, Comtez ou Baro-

nie; on vit paroître en France pluſieurs troupes de Ménétriers & Chanſonniers qui alloient mettre à profit leurs talens dans les Cours des Princes. Fauchet dans ſon Livre ſur *la Langue & Poëſie Françoiſe*, Chapitre 8, explique ainſi l'entrée de ces Muſiciens en France: *Or eſt-il certain*, dit il, *que bien-tôt après la diviſion de ce grand Empire François en tant de petits Royaumes, Duchez & Comtez: au lieu de Poëtes commencérent à ſe faire connoître les Trouverres & Chanterres, Conteours & Jugleours*, (a) *qui ſont Trouveurs, Chantres, Conteurs, Jougleurs, ou Jugleurs, c'eſt-à-dire,*

(a) C'eſt ce qu'on a nommé en Provence TROUBADOURS.

Menêtriers chantans avec la Viole (a); les uns desquels composoient, comme les Trouveurs ou Conteurs; les autres chantoient les Inventions d'autrui, comme les Chanterres & les Jugleours.... Ces Trouveurs donc & Chantres ayant affaire l'un de l'autre, s'accompagnoient volontiers, & afin de rendre leurs Inventions & Mélodies plus plaisantes & agréables, venoient aux grandes Assemblées & Festins donner plaisir aux Princes.... rapportans de grandes récompenses des Seigneurs qui bien souvent leur donnoient jusqu'aux Robes qu'ils avoient vêtuës, & les-

(a) Il faut lire *Vielle* au lieu de *Viole*, que Fauchet n'a mis que parce qu'il a crû que ce qu'on nommoit alors *Vielle* étoit la *Viole* ou le *Violon*; en quoi je ferai voir qu'il s'est trompé.

quelles ces Jougleurs ne failloient de porter aux autres Cours, afin d'inviter les Seigneurs à pareille libéralité.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dès ce tems-là que la Vielle commença à être cultivée en France & même en Italie : car un Auteur qui brilloit en l'année 1086 dans le Royaume de Naples, parle de cet instrument en des termes qui en font l'éloge. Cet Auteur est un Moine du Mont-Cassin, nommé *Constantin* & surnommé *l'Affriquain* (a), parce qu'il étoit né à Carthage: Ce Religieux en parlant dans un

(a) *Constantinus Africanus Lib.* 1. *de Morbor. curat. C.* 16. *De stupore mentis.*

de ses Traitez de Médecine, de tous les différens remédes qui peuvent contribuer au rétablissement de la santé, recommande, entr'autres choses, que l'on fasse entendre au malade le son de divers instrumens, tels que la Trompette, la Vielle, & autres semblables; *ante infirmum dulcis sonitus fiat de musicorum generibus, sicut Campanula, Vidula, Rota & similibus.* La Vielle étoit donc alors nommée en Latin *Vidula* ou *Vitula*, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par le témoignage de plusieurs Auteurs cités dans le Glossaire de du Cange sur le mot *Vitula*, où l'on rapporte entr'autres la définition qu'*Ugutio & Joan-*

nes de Janua (a) donnent de la Vielle en ces termes, *Vitula (eſt) quoddam inſtrumentum muſicum, unde Vitulari, cum Vitula cantare.* Un Poëte Normand nommé *Geoffroy de Vine-Sauf*, qui brilloit ſous le regne de Richard I. en l'année 1190, en définiſſant pluſieurs Inſtrumens tels que les *brillantes Cymbales*, la *douce Flute*, les *Guithares qui excitent le ſommeil*, & autres qui peuvent former une *ſymphonie bien concordante*, parle de la *Vielle* comme d'un inſtrument *qui excite la joye. (b)*

Cymbala præclara, concors ſymphonia, dulcis
Fiſtula, ſomniferæ Citharæ, Vitulæque jocoſæ.

(a) *Joannes de Janua* Religieux Dominiquain.

(b) *Galfridus de Vino Salvo in Poët. MS. de coloribus Retoricis.*

Il n'est pas étonnant après cela que, dès la fin du onziéme siécle, Constantin l'Afriquain ait mis la Vielle au rang des instrumens les plus capables de contribuer au rétablissement de la santé. C'est sans doute par cette raison que pendant toute la durée du douziéme siécle on fit entrer la Vielle dans les Concerts des plus grands Princes de ce tems-là. Mais que ce soit par principe de santé, ou seulement par goût pour cet instrument ; il est certain que ceux qui excelloient alors dans l'art de joüer de la Vielle, furent recherchés avec empressement dans les Cours les plus brillantes : En voici plusieurs exemples

qui ſerviront en même tems à faire connoître les noms des plus célébres Joüeurs de Vielle de ce tems-là.

Le premier ſe nommoit *Jonglet* : il vivoit dans le treiziéme ſiécle. Fauchet * qui a parlé de lui dans ſon Hiſtoire des *Poëtes François*, nous le repreſente comme un *Ménétrier fort renommé & principal en ce Métier.* Le même Auteur nous apprend que l'Empereur Conrad tenant ſa Cour à Mayence, témoigna une eſtime plus particuliére pour Jonglet que pour tous les autres célébres Muſiciens qui ſe trouvérent en foule à ſa Cour. Jonglet avoit

(*a*) Fauchet, des Poëtes François, Art. 81.

d'ailleurs le talent de chanter non-seulement les Chansons courantes, mais encore des especes d'Histoires de ce tems-là mises en vers, & qu'il accompagnoit sans doute avec sa Vielle. C'est ce que l'on peut conclure d'un passage tiré d'un ancien Roman connu sous le nom de *Guillaume de Dole*, dans lequel l'Auteur, en parlant du Prince dont Jonglet étoit Musicien, dit :

Un sien Vielor qu'il a
Qu'on appelle accort Jonglet
Fit appeller par un Varlet :
Il est sage & grant apris,
Et s'avoit oy & apris
Mainte Chanson & maint biau Conte.

Il parut à peu-près dans le même tems un autre célebre Joüeur de Vielle, dont il est

auſſi parlé dans le même Ouvrage de Fauchet. Ce Joüeur de Vielle ſe nommoit *Colin Muſet*, & il compoſa pluſieurs Chanſons dont il nous reſte quelques fragmens diſperſés dans les Auteurs. Dans un de ces fragmens, Colin Muſet nous apprend lui-même qu'il fréquentoit les Cours des Princes; & dans un autre il parle de la Vielle dont il ſe ſervoit pour accompagner ſes chants.

Jalay ali (*dit-il*) el Praélet
O tot la Vielle & l'archet,
Si li ai chanté le Muſet.

Je ne ſçai pas à propos dequoi le ſçavant Fauchet qui rapporte ces trois Vers de Colin Muſet, a prétendu, à l'occaſion de ce mot *Arche*, qui

est à la suite du mot *Vielle* dans le second Vers, que la Vielle étoit la même chose que le Violon, (alors appellé *Rébec*) que tient à la main une figure qui est au côté droit du Portail de l'Eglise de Saint Julien des Ménétriers à Paris. Le sentiment de Fauchet me paroît facile à écarter : car cette figure ne représentant point Colin Muset, on n'en doit rien conclure par rapport à lui : Quoique cette figure tienne un Violon, cela n'empêche pas que Colin Muset ne joüât de la Vielle. Secondement, si le Violon étoit alors nommé *Rebec* (comme Fauchet nous l'apprend lui-même) il s'ensuit que la Vielle étoit un in-

ſtrument diſtinct du *Rébec* ; puiſque d'ailleurs les termes dont les Auteurs Latins du même ſiécle ſe ſont ſervis pour définir la Vielle, nous font ſuffiſamment connoître que cet inſtrument n'étoit pas le Violon. J'ajoûterai à toutes ces citations celle d'*Odo* ou *Eudes* * qui, en faiſant la deſcription d'un Concert, parle de la Vielle comme d'un inſtrument propre à exécuter les chants Lyriques, *Lyricis que Viellæ contendunt odis*. Troiſiémement, ce qui empêche qu'on ne puiſſe croire que la Viole ou le Violon ne fuſſent alors nommés

* *Odo de varia Erneſti Ducis Bavariæ Fortuna, apud Marten. Tom. 3. Anecd. Col. 315.*

Vielles ; c'est que quand les Auteurs de ce tems-là veulent parler d'une Viole, ils nomment cet instrument *Viole* & non pas *Vielle*, & j'en ai pour garands ces deux Vers du Roman manuscrit de *Gerard de Vienne*.

Par le Palais vont grant joye menant.
Li uns viole, li un conte Romans.

Il ne reste donc plus qu'à répondre à la difficulté tirée de l'*Archet*, & la solution de cette difficulté ne me peine pas beaucoup l'imagination. En effet, les Vers ci-dessus cités de la Chanson de Colin Muset, ne nous indiquent point que l'*Archet* fût une dépendance de la Vielle de ce tems-là : Colin Muset qui joüoit de la

Vielle, joüoit peut-être encore d'un inſtrument à archet ; il prend l'un & l'autre pour aller chanter, *j'allay a li el Praélet o tot la Vielle & l'archet, ſi li ai chanté le Muſet* ; & alors le mot *Archet* aura été mis pour ſignifier l'inſtrument à archet, ſuivant la méthode des Poëtes qui prennent la partie pour le tout. Secondement, le terme d'*Archet* qu'il employe pour faire ſa rime, peut bien convenir à la Roüe ou à la Manivelle qui ſont véritablement l'Archet de la Vielle, & qui ſont faits l'un & l'autre en *Arc*. L'Archet dont Colin Muſet parle dans ſa Chanſon, eſt vraiſemblablement *l'arçon* dont il eſt parlé à l'occaſion

de la Vielle, dans le Roman d'Alexandre de Paris en ces termes :

L'un tient une Vielle, l'Arçon fu de Saphir.

Comment voudroit-on qu'un Archet (tel que nos Archets de Violon) fût fait avec une pierre aussi précieuse que le Saphir ? Nos Grammairiens François * conviennent tous que par le mot *Arçon* on entend ordinairement le pommeau ou petite poignée de cuivre qui est élevée au-devant d'une selle de cheval : D'où je conclus que l'*Arçon de Saphir* signifie que le pommeau ou la poignée qui est au bout de la

* Furetiére, Dictionnaire, au mot *Arçons*.

Manivelle de la Vielle, étoit de Saphir, ce qui n'eſt pas impoſſible. Or il eſt ſans difficulté que le mot *Archet* eſt ſouvent ſinonime avec celui d'*Arçon ;* car on nomme également *Archet* ou *Arçon* un outil dont les Orfévres & Serruriers ſe ſervent pour faire mouvoir en rond une eſpece de Tour où ils poliſſent leurs ouvrages : Nous trouvons de même dans le Roman d'Ogier (compoſé à peu près dans le même tems par le Poëte Adenez) qu'il eſt fait mention de *Vielles* dont l'*Arçon* étoit d'*acier*. Or l'on n'a jamais vû que des Archets de Violon fuſſent de ſaphir ou d'acier : au contraire, les Manivelles de Vielles peuvent

être d'acier, & la poignée de saphir ; d'où je tire deux conséquences : la premiére, que le terme d'*Archet* qui est dans la Chanson de Musset, ne prouve pas que la Vielle d'autrefois fût le Violon d'aujourd'hui ; & la seconde est, que l'*Archet* dont parle Colin Muset n'étoit autre chose que la Manivelle de sa Vielle.

Il résulte de tout cela qu'on joüoit alors d'une Vielle véritable qui n'étoit pas la même chose que le Violon. La Vielle étoit nommée par les uns *Vielle*, & par les autres, *Cyfonie*, *Cyfoine*, *Sanfoigne* ou *Chamfogne*, & cet instrument étoit ordinairement associé avec la Harpe dans les Concerts

de ce tems-là. On trouve dans un Poëme intitulé *Le Vœu du Paon*, compoſé dans le treiziéme ſiécle, ces termes :

Harpes & Cifonies ſonner & retentir :

Et à l'occaſion des mêmes Inſtrumens, il eſt dit dans le Roman manuſcrit intitulé *Philippe de Macedoine*,

D'Harpes, de Vielle appriſt :

Et on lit auſſi dans le Roman manuſcrit du *Renard* :

Harpes y ſonnent ; & Vielles
Qui font les mélodies belles.

La Vielle dont on joüoit dans le douziéme ſiécle & dans ceux qui l'ont ſuivi, eſt donc la même Vielle dont on joüe encore aujourd'hui, excepté

qu'elle n'étoit point montée sur des corps de Luth ou de Guithare, & qu'elle étoit faite comme les Vielles de Normandie dont se servent encore à présent les gens du même Peuple. En un mot, la Vielle qui faisoit alors les délices des Cours des Princes, est la même Vielle dont nous allons voir les plus grands Seigneurs de France faire leur principal amusement pendant la durée du treiziéme siécle.

En effet, nous ne devons plus douter que la Vielle n'ait été fort en vogue sous le Régne de Philippe-Auguste ; puisque dans le Roman composé en ce tems-la par Alexandre de Bernay, il est parlé d'une *Vielle*

dont l'Arçon ou Manivelle *fut de ſaphir*. Nicolas de Bray, * en parlant d'une fête qui ſe donna ſous le Régne de Louis VIII. dit que les *Comédiens firent leur entrée ſur le Théatre au doux ſon de la Vielle, & de pluſieurs autres Inſtrumens parmi leſquels étoit le Siſtre.*

Occurrunt Mimi, dulci reſonante Viella,
Inſtrumenta ſonant, non ſiſtrum defuit illic.

Ce qui achéve de faire connoître que la Vielle tenoit le premier rang dans les Concerts de ce tems-là.

Mais cet inſtrument acquit encore un nouveau dégré de faveur ſous le regne de S. Louis. Tous les Hiſtoriens (ſans ou-

* *Nicolaus de Braya, in Ludovic.* 8.

blier le Sire de Joinville) nous apprennent que ce saint Roi prenoit souvent dans sa jeunesse le plaisir innocent de la Musique : & dans les petits Concerts dont la Reine Blanche se servoit pour l'amuser, la Vielle n'étoit pas sans doute oubliée, puisque cet instrument étoit alors fort à la mode. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le *Tournoyement d'Ante-Christ*, (qui est un Roman composé au commencement du régne de S. Louis,) l'Auteur place la Vielle dans un Concert, comme l'instrument dont les Jongleurs se servoient pour accompagner les Chansons, & pour animer la Danse.

Quand les Tables ôtées furent
Cil Jugleurs in Pies eſturent :
Sont Vielles & Harpes priſes
Chanſons, ſons, lais, Vers & Repriſes,
Et de Geſte chanté nos ont. *

La Vielle étoit donc alors un inſtrument dont on ſe ſervoit pour accompagner les voix, auſſibien que pour animer & caractériſer les Geſtes des Pantomines. Mais ce qui marque le grand uſage que l'on faiſoit de cet inſtrument & l'eſtime où il étoit ; c'eſt que nous allons voir dans le commencement du même Régne la Vielle faire l'amuſement d'un des plus puiſſans Princes de ce tems-là, & devenir la reſſource d'un illuſtre Amant rebuté.

* Fauchet de la *Langue & Poëſie Françoiſe*, Chap. 8.

On devine aisément que le Prince dont je veux parler est *Thibaut Comte de Champagne*, à qui les Historiens & une constante tradition attribuent une violente passion pour la Reine Blanche mére de Saint Louis: Les mêmes Historiens nous apprennent que Thibaut ne fut pas heureux dans ses amours, & que cette vertueuse Princesse n'y répondit que par beaucoup d'insensibilité, quelqu'intérêt qu'elle eût de ménager ce Prince qui étoit alors très puissant. Il n'est pas de mon sujet d'entrer ici en dispute avec un Auteur * qui

* Voyez les Dissertations de M. l'Evesque de la Ravaliére inserées dans les *Mercures de France* de la fin de l'année 1739, & dans ceux de l'année 1740.

vient

vient de propoſer tout récemment un ſyſtême tout contraire à celui des Hiſtoriens & de la Tradition, en ſoutenant que ce n'étoit point la ReineBlanche qui étoit l'objet de l'amour de Thibaut. Que ce fût la Reine Blanche, ou toute autre perſonne qui excitât la tendreſſe de Thibaut ; il eſt certain que tout le fruit que ce Prince retira de ſa conſtance, fut une mélancolie qu'il ne pouvoit calmer qu'en jouant de la Vielle, & en mêlant au ſon de cet inſtrument les chanſons plaintives que ſa paſſion lui dictoit. Ce trait d'Hiſtoire (ſi honorable à la Vielle) nous a été tranſmis par la

Chronique de Saint Denis * ; & dans le Manuscrit de cette Chronique qui est à l'Abbaye de Saint Germain des Prez, on lit ces termes : *Et pour ce que profondes pensées engendrent mélancolie, li* (Thibaut) *fû il loé d'aucuns sages homes, qu'il s'estudiast en biaux son de Vielle & en doux chants de Vielle délitable : si fist entre li & Gaces Brulés les plus belles chansons, & les plus délitables & mélodieuses qui fussent oncques oyes.* Thibaut de Champagne a donc été un célébre Joüeur de Vielle : entre lui & un Poëte de ce tems-là nommé

* Chronique de Saint Denis manuscrite de la Bibliotheque de Saint Germain des Prez, N°. 1462, sur l'année 1234. Voyez aussi Fauchet de la *Poësie Françoise*, Chap. 16.

Gaces Brulés, ils compoſérent un grand nombre de chanſons dont la plus grande partie s'eſt conſervée & exiſte encore aujourd'hui en manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi : on en trouve auſſi pluſieurs copies dans les Cabinets des Sçavans. La notte que j'ai tirée de la Chronique de S. Denis, m'aïant porté à croire qu'il ſeroit peut-être parlé de la Vielle dans les chanſons de Thibaut, j'en ai parcouru la plus grande partie dans l'eſpérance d'y trouver quelques couplets où il fût parlé de cet inſtrument : Mais il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans tout ce que j'ai lû, & il y a apparence que Thibaut n'avoit pas compoſé ces chanſons pour

la Vielle, mais qu'il se servoit seulement de cet instrument pour accompagner les chansons plaintives qu'il faisoit pour sa *Blonde couronnée*, Car c'est ainsi qu'il nomme souvent la Reine Blanche *. La seule observation que les chansons de Thibaut me fournissent par rapport à la Vielle, consiste en ce que les Airs appellés *Vaudevilles*, n'étant point encore connus du tems de Saint Louis, la Vielle servoit à accompagner les airs les plus ten-

* Cette Epithéte de *Blonde couronnée*, que l'on trouve dans les Chansons de Thibaut, ne peut guere convenir à d'autre qu'à la Reine-Blanche ; & je crois que voilà qui répond à toutes les Dissertations contraires, indépendamment de toutes les autres circonstances qui confirment l'ancien système.

dres : de ſorte que l'on faiſoit alors de la Vielle le même uſage que les Eſpagnols font à préſent de la Guithare.

Quoiqu'il en ſoit, la Vielle continua d'être très-cultivée ſous les Régnes qui ſuivirent immédiatement celui de Saint Louis. En effet, nous trouvons que ſous le Régne de Philippe le Hardy fils de ce ſaint Roi, il parut en France un Poëte nommé *Adenez*, qui étoit auſſi Menétrier, ou (ſelon le langage de ce tems-là) Meneſtrel d'Henri Duc de Brabant, pere de la Reine Marie ſeconde femme de Philippes-le-Hardy. Je crois que la Vielle étoit l'inſtrument dont joüoit Adenez ; car ce

Poëte Menestrier, en parlant de la Vielle dans un Ouvrage qui nous reste de lui sous le titre de *Roman d'Ogier*, fait mention de cet instrument comme de celui dont on se servoit alors pour accompagner les chansons. Ce Poëte s'exprime ainsi à l'occasion de Guillaume le Bert d'Orange, & d'Ogier.

Ils viélérent tout doi d'une Chanson
Dont les Vieles érent Targe ou Blazon
Et brant d'Acier estoient li Arçon.

Ces trois Vers sont d'autant plus remarquables, qu'ils servent à nous instruire de deux faits très-interessans par rapport à la Vielle. Le premier est qu'alors on avoit tant de goût pour cet instrument, qu'-

on embelliſſoit les Vielles par des Armoiries ou *Blazons* que l'on faiſoit peindre ou incruſter deſſus ; le ſecond, eſt que ces termes *Arçon d'acier* confirment ce que j'ai dit plus haut en parlant de Colin Muſet, & nous apprennent auſſi que du tems de Philippes le Hardy les Manivelles ou *Arçons* de Vielles étoient d'acier, ce qu'il faut entendre d'un fer bien poli. Voilà qui prouve ſuffiſamment le grand uſage que l'on fit de la Vielle pendant tout le treiziéme ſiécle, & le rang diſtingué que cet inſtrument tenoit alors dans la Muſique & les Concerts.

Si le quatorziéme ſiécle ne nous fournit pas un grand

nombre de découvertes sur la Vielle, il contient du moins des époques remarquables sur les progrès de la Musique en général. On a pû remarquer par tout ce que j'ai dit en parlant du renouvellement de la Musique par Guy d'Arrezo, que malgré toutes les Inventions de ce sçavant Bénédictin, il manquoit encore beaucoup de choses à la perfection de son système. On ne connoissoit pas (par exemple) une différente valeur aux nottes, & elles avoient toutes une même valeur de même qu'une figure égale. Ce ne fut que vers le milieu du quatorziéme siécle, c'est-à-dire vers l'année 1350, (& sous le Régne du Roi Jean)

qu'un nommé *Jean de Meurs* trouva le moyen de diſtinguer les valeurs inégales des nottes par les différentes figures de *rondes*, de *noires*, de *croches*, de *doubles croches*, & autres qu'il imagina. Cette invention rendit l'uſage de la Muſique plus facile, en apprenant la maniére de caractériſer la variété des mouvemens & de l'expreſſion.

Pour ce qui eſt de la Vielle, je ne vois pas que les progrès de la Muſique pendant le quatorziéme ſiécle, ayent beaucoup influé ſur cet inſtrument. Je trouve ſeulement dans la *Chronique manuſcrite de Bertrand du Gueſclin*, citée par du Can-

ge, * que deux Menétriers d'un Roi de Portugal joüoient d'un instrument nommé *Chifonie*, instrument qui étoit pendu au col avec une sangle, instrument dont (suivant ce manuscrit) on joüoit alors en France & en Normandie ; & dans cette description l'on n'aura pas de peine à reconnoître la Vielle. Le Poëte, en parlant de ces deux Menétriers, dit :

Et s'avoit chacun deux après luy un sergent
Qui une chifonie va à son col portant
Et li d'eux Menestrers se vont appareillant
Tous deux devant le Roy se vont chifoniant.

Ensuite le Poëte nous ap-

* Du Cange dans son Glossaire sur le mot *Symphonie*.

prend que Mathieu de Gournay, qui étoit alors avec le Roi auquel il parloit de quelque affaire importante, ſupportoit impatiemment cette Muſique.

Et Mahieu de Gournay les va apperchevant
Et les Chifonieux à loy priſer tant,
Et en ſon cœur alloit moult durement gabant.

Le Poëte nous apprend après cela que le Roi plus occupé de cette Muſique que des affaires de Mathieu de Gournay, lui demanda ſon ſentiment ſur ces deux Muſiciens, après qu'ils eurent fini de joüer,

Et li Royx lui a dit après le geu laiſſant;
Et que vous ſemble, dit-il, ſont-ils bien ſuffiſant?

A quoi Mathieu de Gour-

nay, impatienté de cette question & maudissant les Symphonistes, fait une déclamation contre la Vielle en ces termes :

Dist Mahieu de Gournay, ne vous irai celaut,
Ens ou pays de France & ou pays Normant,
Ne vont tels instrumens, fors aveugles portant ?
Ainsi vont li aveugles & ly Povres truant
De si fais instrumens li Bourgeois esbattant,
En l'appella depuis un instrument truant :
Car ils vont d'huis en huis leur instrument portant
Et demandent leur pain.

Ces Vers nous fournissent une source abondante de réflexions au sujet de la Vielle ; ils servent, premiérement, à donner une nouvelle réponse

contre le ſentiment de pluſieurs perſonnes qui entreprendroient de ſoutenir que la Vielle dont on joüoit alors, n'eſt autre choſe que le Violon d'aujourd'hui. Tout le paſſage que l'on vient de citer, caractériſe la Vielle à ne pas s'y méprendre, & d'une maniére capable de lever tous équivoques : L'inſtrument ſuſpendu *au col*, comme les gens du peuple tiennent encore aujourd'hui la Vielle ſuſpenduë à une ſangle paſſée au col : L'inſtrument dont on jouë beaucoup dans le *pays Normand*, qui étoit dès ce tems-là le centre de la Vielle : L'inſtrument dont ſe ſervent les *Povres aveugles* : En voilà plus qu'il n'en faut pour

caractériser la véritable Vielle, & pour faire voir que celle dont on joüoit alors étoit bien la même que celle que nous connoissons. Secondement, les Vers que je viens de citer, nous donnent lieu de penser que c'est à peu-près dans ce tems-là (c'est-à-dire dans le quatorziéme siécle) que les Aveugles & les Pauvres commencérent à joüer de cet instrument pour gagner leur vie; & cette invention leur vint sans doute de l'accueil favorable dont on avoit vû que plusieurs Princes avoient honoré les Joüeurs de Vielle, lesquels s'en retournoient toujours chargez de présens. Quoiqu'il en soit, cet instrument

étant tombé entre les mains des Pauvres, il perdit un peu de ſon crédit, & on l'appella depuis (comme dit le Poëte) *un inſtrument truant*, c'eſt-à-dire, l'inſtrument des Pauvres. Il arriva donc alors à la Vielle ce qui arrive à la plûpart des choſes dont l'uſage eſt arbitraire & qui dépendent du goût: auſſi-tôt que le commun du peuple les adopte & les met à ſon uſage, les gens de condition, ou ceux qui veulent les imiter, s'en dégoûtent. Il y a très-peu d'années qu'une perſonne d'un état honnête n'auroit pas oſé joüer du Violon. Cet inſtrument a depuis quelque tems repris faveur dans l'eſprit du Public; & l'eſpéce

de mépris où le Violon étoit tombé, n'a jamais pû porter la moindre atteinte à son mérite.

La Vielle ne commença donc à se décréditer dans le quatorziéme siécle, que parce que les Pauvres ayant remarqué que cet instrument plaisoit beaucoup, imaginérent de s'en servir pour gagner leur vie. Mais plus cet expédient leur réussit, plus les gens de Cour négligérent la Vielle. En effet, je ne trouve plus qu'il soit parlé de cet instrument avec éloge ni même avec estime par les Auteurs du quinziéme siécle. Philippe de Commines * en parle seulement pro-

* Comm. Liv. 6. Chap. 3. & Liv. 17. Chap. 15.

verbialement en employant l'expreſſion *accorder toutes ſes Vielles*, comme nous diſons à préſent en proverbe *accorder ſes Flutes.* Cela prouve du moins que l'on joüoit toujours beaucoup de la Vielle dans le quinziéme ſiécle ; mais que cet inſtrument fut alors plus cultivé par les gens du peuple, que par ceux d'un état plus relevé. Ce qui contribua peut-être encore à rendre la Vielle purement populaire, c'eſt qu'il y a grande apparence que ces Aveugles & ces Pauvres joüoient très-mal de cet inſtrument, & n'y mettoient point l'art & la ſcience dont il avoit été accompagné quand il étoit entre les mains de Jonglet, Colin Mu-

set, & les autres qui étoient en même tems Poëtes & Comédiens. Je trouve cependant que dans le quinziéme siécle la Vielle n'étoit pas seulement cultivée en France, mais qu'elle étoit aussi d'un grand usage en Espagne, & principalement en Catalogne ; Car dans le Roman de *Tirant le Blanc* composé en Langue Catelane, & imprimé vers la fin du quinziéme siécle, l'Auteur emploïe ces termes *Mija Vivela* pour signifier *ma Vielle* : ce qui fait voir que cet instrument étoit répandu dans les principales Cours de l'Europe, dès la fin du quinziéme siécle.

Pour ce qui est du seiziéme siécle, je ne sçai que penser au

ſujet de la Vielle pendant tout ce tems-là ; car je ne trouve point d'Auteurs qui ayent parlé de cet inſtrument depuis l'an 1500. juſqu'à l'année 1600. Je ſerois cependant fort étonné que la Vielle eût ceſſé d'être cultivée dans le tems où l'on compoſa les premiers *Vaudevilles*, qui ſont les airs qui conviennent le mieux à cet inſtrument. Les Auteurs prétendent que ce fut *Olivier Baſſelin* Foulon d'un Bourg appellé *Vaudevire* ſur la Riviére de Vire en Baſſe-Normandie, qui fut l'Inventeur de ces ſortes de chanſons appellées *Vaudevilles*, & que l'on nommoit alors *Vaude-vires*, du nom du Bourg où demeuroit Baſſelin. D'autres

prétendent que ces sortes de Chansons tirent leur nom de *Vaudevilles*, * de ce qu'on les chantoit dans le Vau ou la Vallée de Vire, & de ce que les mêmes Chansons se répandirent ensuite dans les Villes où on les chanta aussi dans les *Vaux* ou *Vallées*, c'est-à-dire, dans les Places publiques. Quoiqu'il en soit, comme ces sortes de Chansons prirent naissance en Normandie, où l'on cultivoit beaucoup la Vielle pendant le seiziéme siécle, & même longtems auparavant ; il y a lieu de présumer qu'aussi-tôt après l'invention des *Vaudevires* ou *Vaude-*

* Coulon, *des Rivières de France*, Tom. 1. Bourgueville dans ses *Antiquités de la ville de Caën.*

villes, la Vielle fut employée à exécuter ces ſortes d'airs & à en accompagner les paroles; ſurtout étant certain que cet inſtrument a une propriété particuliére pour l'exécution des Vaudevilles & des airs compoſez dans le même genre. D'ailleurs, la Vielle eſt ſi propre à joüer les airs que nous connoiſſons ſous le titre d'*Anciens Noëls*, que je me perſuaderai difficilement que cet inſtrument n'ait pas été employé dans les Balets de François I. de Henry II. & de Charles IX, pour leſquels on prétend que les airs des Anciens Noëls avoient été compoſés.

Au reſte, il faut bien que la Vielle ait été très-cultivée

& même fort estimée sur la fin du seiziéme siécle, puisqu'il nous reste de ce tems-là un Monument infiniment précieux pour ceux qui s'intéressent à l'instrument dont nous parlons. Ce Monument est une ancienne Vielle que plusieurs personnes prétendent être celle du Roi *Henry IV*, & que je crois plutôt être celle d'Henry III. Cette Vielle a passé en la possession de Monsieur le Chevalier de Mesmon Ecuyer ordinaire du Roi en sa grande Ecurie : Voici de quelle maniére ce monument est parvenu jusqu'à lui. Mademoiselle de Mesmon sa sœur ayant envie d'avoir une Vielle, fut pour en choisir

une chez un Luthier de Paris nommé *Hurel*, qui lui en montra pluſieurs qu'elle trouva trop grandes. Alors Hurel lui montra une petite Vielle qu'il lui annonça ſous le titre de *Vielle d'Henry IV*. Ce Luthier ajoûta qu'il avoit entendu dire que cet inſtrument avoit été fait pour ſervir dans un Balet donné par Henry IV, & dans lequel on avoit mis une Entrée de ſix Vielleux tenans chacun une Vielle, dont celle-ci eſt la ſeule qui ſoit reſtée. Si cette tradition n'avoit eu d'autre témoignage que celui du Luthier, elle ne ſeroit pas digne de former une époque dans une Diſſertation Littéraire : Mais l'inſtrument portoit a-

vec lui son certificat d'antiquité, & des signes qui prouvoient incontestablement qu'il avoit appartenu à un *Henry* Roi de France. Premierement, les Vers ont tellement rongé plusieurs pieces de cette Vielle, qu'il n'est pas possible de douter qu'elle ne soit très ancienne. Son antiquité paroît encore par le goût & la nature d'un très-beau travail qui a existé sur cet instrument, & dont on voit encore de très-beaux restes : Une partie de ce travail consiste en ce que, sur la table de cette Vielle, on a peint une Chasse d'Animaux, le tout orné d'une Campane en façon de broderie qui fait le tour de l'instrument. Les deux rosettes

tes percées à jour qui ſervent à faire ſortir le ſon par les deux coins d'en haut de la table, ſont deſſinées en façon de couronnes de laurier entremêlées de Rozes : les couronnes ſont enluminées de verd, & les roſes enluminées de rouge. Deux circonſtances prouvent que cette Vielle a appartenu à un Henry Roi de France ; la premiere, eſt qu'en pluſieurs endroits de la table & derriére la baze, on voit de grandes H couronnées de France ; la ſeconde, eſt que derriére la baſe & ſur le cerceau qui couvre la rouë, on voit en deux endroits les Armes de France à champ d'azur entourées, l'une du ſeul Collier de l'Ordre de Saint Mi-

chel, & l'autre d'un semblable Colier au-dessus duquel on a gravé celui de l'Ordre du Saint-Esprit. Cette derniére circonstance ne laisse pas lieu de douter que cette Vielle appartenoit au Roi Henry III. : Il est à présumer qu'elle étoit presque finie ou entierement achevée, lorsque ce Roi institua l'Ordre du Saint-Esprit en l'année 1579; mais que la Fête à laquelle cet Instrument étoit destiné, n'ayant été exécutée qu'après l'Institution de l'Ordre du Saint-Esprit, on ajoûta le Colier de cet Ordre à celles des deux Armes de France qui étoient gravées & peintes derriére la baze de l'Instrument, n'y ayant pas eu

apparemment aſſez de place pour faire la même addition aux Armes de France empreintes ſur le cerceau qui couvre la rouë. Or, il eſt ſans difficulté que ſi la Vielle en queſtion n'eût été faite que du tems d'Henry IV, & pour ce Roi; non-ſeulement il n'y auroit pas à l'une des deux Armes de France le ſeul Colier de Saint Michel, mais il y auroit auſſi les Armes de Navarre jointes à celles de France. D'ailleurs Henry IV. ayant été élevé & ayant paſſé la plus grande partie de ſa vie dans les troubles & les dangers; il n'y a pas apparence qu'il ait jamais eu beaucoup de goût pour la Muſique & pour tout ce qui peut y a-

voir rapport, & les Historiens ne disent pas qu'il y ait eu beaucoup de divertissemens sous son Régne. C'est au contraire un fait notoire qu'Henry III. (quoiqu'il ait eu un Régne assez agité) donnoit dans différents amusemens dont on peut voir le détail dans les Historiens. Plusieurs autres circonstances concoureroient encore à me confirmer de plus en plus dans la persuasion où je suis que la Vielle en question est celle d'Henry III: Mais il me paroît inutile d'insister plus longtems sur un Point que je crois suffisamment démontré. Au reste, de ce que cette Vielle appartenoit à Henry III, je ne crois pas

qu'on doive en conclure que ce Roi joüoit de cet Inſtrument. C'étoit autrefois l'uſage que les Princes & les Seigneurs fourniſſoient les Inſtrumens aux Muſiciens qu'ils employoient ; & c'eſt ſans doute en conſéquence de cet uſage, que le Roi Henry III. fit faire la Vielle en queſtion pour le Muſicien qui en devoit joüer dans le Ballet que ce Prince donnoit. Quoiqu'il en ſoit, cette Vielle étant parvenuë à M. le Chevalier de Meſmon ; il la fit examiner par le Sieur Bâton Luthier à Verſailles, pour ſçavoir ſi elle étoit bonne & pour y faire raccommoder ce qu'elle pouvoit avoir de défectueux ou d'uſé. Le

Sieur Bâton en trouva le corps très-bon, le son très-doux & fort net ; & la principale réparation qu'on y fit, consista à y mettre des touches neuves dans les trous de l'ancien clavier. Il m'a paru que ce clavier avoit contenu originairement trois chanterelles au lieu de deux que l'on met seulement aux Vielles d'à présent ; & pour ce qui est de l'étenduë des tons, ils montoient jusqu'au *Mi* d'en haut, c'est-à-dire que le clavier avoit plus d'un octave & demi d'étenduë. La personne qui m'a expliqué ces derniéres circonstances, m'a encore appris que quand il fut question de raccommoder cet Instrument, il fallut prendre

beaucoup de précautions, attendu que le bois en étoit très-minçe & très-uſé : Cette Vielle eſt aujourd'hui ſi bien raccommodée, que l'on peut s'en ſervir comme d'une autre. Mais je ne ſçaurois approuver qu'en raccommodant cet Inſtrument, on ait mis un autre couvercle au clavier, ſous prétexte que l'ancien étoit tout vermoulu, attendu que c'eſt ſur ce couvercle que la main porte continuellement. On devoit laiſſer ſubſiſter cet ancien couvercle, quelqu'uſé qu'il fût, car il contenoit ſans doute les mêmes peintures & gravûres que l'on voit ſur le cercle qui couvre la rouë ; & le frotement des mains de pluſieurs ſiécles

sur ce couvercle du clavier, n'auroit servi qu'à le rendre plus précieux. Je ne suis pas certainement passionné pour les antiques ; mais je sçai en général que la vénérable crasse de l'antiquité fait souvent le plus grand prix d'une Médaille ou d'un Monument qui seroient de peu de valeur s'ils étoient bien nettoyés. Je finis par cette réflexion tout ce que j'avois à dire sur la Vielle d'Henry III. J'ajoûterai seulement que M. le Chevalier de Mesmon ayant depuis peu fait raccommoder le clavier de cette Vielle par le Sieur Louvet ; il l'a présentée à la Reine, à qui cet Instrument appartient actuellement. J'ai cru ne de-

voir pas omettre cette Anecdote fondée ſur un monument trop honorable pour cet Inſtrument, pour qu'il me fût permis de la paſſer ſous ſilence dans un Ouvrage tel que celui-ci. Cette Anecdote eſt bien digne de terminer l'Hiſtoire de la Vielle juſqu'à la fin du ſeiziéme ſiécle. Il ne me reſte plus qu'à parcourir le dix-ſeptiéme ſiécle & les commencemens du dix-huitiéme: c'eſt ce qui fera la matiere de la troiſiéme Partie de cette Diſſertation.

TROISIE'ME PARTIE.

De l'usage de la Vielle pendant le dix-septiéme siécle : Du renouvellement de cet Instrument au commencement du dix-huitiéme siécle : Noms de ceux qui ont excellé & qui excellent dans l'Art de joüer de la Vielle.

LE commencement du dix-septiéme siécle ne fut pas favorable aux progrès de l'Instrument dont nous parlons. La Musique ne fleurit pas beaucoup en France sous le Régne de Louis XIII. Cependant l'on trouve dans les anciens Recueils des Chansons de ce tems-là, quelques Airs

qui paroiſſent convenir à la Vielle : mais je crois que pendant toute la durée de ce Régne, cet Inſtrument ne fut cultivé que par les gens du menu Peuple.

Les premieres années du Régne de Louis XIV. ne me fourniſſent rien de plus remarquable ſur la Vielle ; & cet Inſtrument demeura vraiſemblablement pendant pluſieurs années dans le même état où il avoit été ſous le Régne précédent. Cependant, la Muſique avoit fait de grands progrès en France depuis que *Jean de Meurs* avoit inventé les *Rondes*, les *Balnches*, les *Noires*, les *Croches* & *doubles Croches* vers l'année 1350, pour diſtinguer la valeur des nottes.

Il n'étoit resté depuis ce tems-là que deux corrections à faire au système de *Guy d'Arezzo* pour rendre l'usage de la Musique plus sûr & plus facile : La premiere, étoit de distinguer les mesures par de petites barres ; La seconde, étoit de lever la difficulté des müances que l'on étoit obligé d'employer, faute d'avoir un septiéme ton au-dessus du *La* pour attraper l'octave. Pour ce qui est de la distinction des mesures par de petites barres ; j'avoüerai que j'avois cru cette invention très-nouvelle, attendu que j'avois quelqu'idée d'avoir vû de la Musique qui n'avoit pas cent cinquante ans d'ancienneté ; & dont les me-

ſures n'étoient point diſtinguées par de petites barres : Mais comme je ne me mêle point de former des ſyſtêmes ſur des choſes qui n'entrent dans mon ſujet que par forme de digreſſion, j'adopterai (quoiqu'avec peine) le ſentiment de *Sebaſtien de Broſſard*, qui, en parlant à la page 64 de ſon *Dictionnaire de Muſique*, de l'invention des Nottes par Guy d'Arezzo, paroît placer la diſtinction ou ſéparation des meſures peu de tems après, lorſqu'il dit ; *dans la ſuite on trouva à propos de les mettre auſſi dans les eſpaces* ; & ce n'eſt qu'après cela qu'il place l'invention des différentes valeurs des notes par Jean de Meurs ; ce qui me paroît

absurde, de faire inventer la séparation des mesures avant la distinction de la valeur des nottes, les mesures n'étant séparées que pour fixer encore plus positivement cette valeur, & par une suite même de cette fixation. Mais je n'ai pas une époque assez certaine de la séparation des mesures par des barres ou *espaces*, pour attaquer le sentiment de Brossard.

A l'égard de la seconde correction qui a été faite au système de Guy d'Arezzo, en ajoûtant un ton au-dessus du *La* pour attraper l'octave; j'avois toujours cru que l'addition du *Si* (quoique moderne) remontoit toujours à deux siécles. Mais faute d'avoir des con-

noiſſances plus certaines ſur cette matiere, je ſuivrai le ſentiment de *Sebaſtien de Broſſard*, qui, à la page 142 de ſon Dictionnaire (dont la premiére édition ne parut qu'en l'année 1703) dit que le *Si* ne fut ajouté que vers le milieu du ſiécle paſſé, ce qui ſe rencontreroit vers l'année 1650 ſous le Régne de Louis XIV. Voici les termes de cet Auteur: *Comme les ſons ſe trouvent naturellement de ſept en ſept dégrez préciſément dans les mêmes intervales, & peuvent ſe répéter d'octave en octave, pour ainſi dire à l'infini; on a ajouté vers le milieu du ſiécle paſſé, une ſeptiéme ſyllabe, ſçavoir* Si *aux ſix ſyllabes de Guy Aretin, qui donne la facilité d'exprimer tous les dé-*

grez de l'octave, d'en remplir tous les intervales & par conséquent de faire cette répétition indéfinie, sans changer, que fort rarement, le nom à pas une des nottes. Cet Auteur ne nous indique pas le nom de l'Inventeur du *Si* : mais Furetiére * qui paroît aussi regarder cette invention comme très-moderne, dit que celui qui en étoit l'Auteur se nommoit le *Maire* ; le *Si* (dit-il) *est une septiéme notte de Musique ajoutée depuis peu par un nommé le Maire, aux six anciennes nottes inventées par Guy Aretin, Ut, Re, Mi, Fa, Sol, La, Si, par le moyen de laquelle on évite l'embarras de l'ancienne Gamme qui se faisoit de B mol en nature & de B*

* Furetiére, Dictionnaire, au mot *Si*.

quarre : A quoi cet Auteur ajoute que *la jalouſie des hommes eſt ſi grande, que trente ans durant, le Maire a prêché aux Muſiciens de ſe ſervir de ſa Méthode, & pas un ne l'a voulu faire ; mais que ſitôt qu'il a été mort, ils l'ont tous ſuivie.* Plaçons donc l'invention du *Si* ſous le Régne de Louis XIV, puiſqu'il plaît aux Auteurs de la regarder comme auſſi moderne : En tout cas ce ſyſtême ne fut pas longtems ſans être adopté ; car dans les premiers *Opéra* qui furent repréſentés ſous le Régne de Louis XIV. en l'année 1671, le *Si* & tout le ſyſtême de le Maire s'y trouve obſervé.

Quoiqu'il en ſoit, la repréſentation des premiers *Opéra* en

France en l'année 1671 ayant augmenté le goût que l'on avoit déja pour la Musique & pour les Instrumens, il parut successivement deux Personnages qui réveillérent aussi dans l'esprit de la Cour & du Public le goût que l'on avoit eu pour la Vielle. L'un se nommoit *la Roze* : Il n'étoit pas grand Musicien, & la plus grande partie de son talent consistoit à joüer les Menuets, Entrées, Contredanses & Vaudevilles de ce tems-là : mais il les joüoit proprement, & de maniére qu'on l'entendoit avec plaisir. Il joignoit à ce talent, celui de chanter les Vaudevilles, & de s'accompagner en même-tems avec son Instrument :

Toute la Cour voulut entendre la Roze, & je ne doute pas que la maniére dont il joüoit de la Vielle n'ait contribué à former dès lors un grand nombre de partiſans de cet Inſtrument. Peu de tems après on vit paroître un autre Joüeur de Vielle qui s'acquit encore plus de réputation : Celui-ci ſe nommoit *Janot* : Il joüoit (dit-on) avec beaucoup d'agrément les Contredanſes & autres Airs de ce tems-là : il chantoit auſſi fort bien tous les Vaudevilles, & s'accompagnoit avec ſa Vielle : il exécutoit d'ailleurs quelques morceaux les plus connus des Opera de Lully, tels que la *Deſcente de Mars*, & autres

semblables dont l'exécution étoit alors regardée comme très-difficile. Ce fut pour la Roze & Janot, & peut-être par eux-mêmes, que furent composées plusieurs Chansons dans le caractére de la Vielle joüée par les Aveugles, & entr'autres ces deux-ci, dont l'une commence par ces mots *Je vis content avec ma Vielle*, & dont l'autre a pour commencement *Dieu qui fait tout pour le mieux* &c. La Roze & Janot ayant donc rétabli la Vielle dans son ancien crédit par les applaudissemens qu'ils reçurent à la Cour de Louis XIV, plusieurs personnes reprirent cet Instrument, & ces deux Joüeurs de Vielle formérent même plu-

ſieurs Diſciples qui entretinrent pendant pluſieurs années le goût qui s'étoit réveillé pour cet Inſtrument. Mais comme ces Diſciples étoient bien inférieurs à leurs Maîtres, & qu'ils ne réüniſſoient pas d'ailleurs en eux le talent des chanſons, on ſe ſouvint pendant longtems de la Roze & de Janot comme de deux Perſonnages dont on s'imaginoit que perſonne ne pouvoit approcher : Cependant la ſuite de cette Diſſertation va faire connoître qu'on les a ſurpaſſé de beaucoup dans ces derniers tems.

Mais avant que d'entrer dans ce détail & dans tout ce qui a rapport à l'état actuel

de la Vielle, il est à propos d'observer qu'au commencement du dix-huitiéme siécle, c'est-à-dire en l'année 1700, la Vielle étoit encore telle qu'elle avoit été sur la fin du siécle précédent : sa forme étoit à peu près quarrée, comme sont encore aujourd'hui les Vielles de Normandie dont se servent les gens du menu Peuple : Dans le clavier (qui étoit d'un tiers plus large que les claviers d'à présent) il y avoit trois cordes, dont deux étoient des chanterelles semblables à celles dont nous nous servons ; la troisiéme étoit beaucoup plus grosse, on la nommoit *la Voix humaine*, & (pourvû qu'on l'entendît de

fort loin) elle imitoit un peu la voix humaine d'un Jeu d'Orgues ; mais de près elle n'étoit pas ſupportable. On joüoit ordinairement de la Vielle ſans faire uſage de cette prétenduë voix humaine : cependant quelques perſonnes s'en ſervoient. Pour ce qui eſt de l'étendue de la Vielle, elle étoit toujours la même ; elle montoit ſeulement juſqu'en *D-La-Re* & quelquefois juſqu'en *E-Si-Mi* mineur : Le ſon du clavier étoit toujours très-mince & entierement abſorbé par le tapement de la trompette.

Comme malgré toutes ces imperfections la Vielle étoit fort à la mode ; il étoit natu-

rel que ceux qui fabriquoient cet Instrument, cherchassent à en corriger les défauts; sans quoi la mode de la Vielle n'auroit pas été durable, surtout dans un siécle où l'on veut que tous les Instrumens puissent servir à quelque chose dans un Concert. Le Sieur *Bâton* Luthier à Versailles, fut le premier qui travailla à perfectionner la Vielle: il avoit chez lui plusieurs anciennes Guithares dont on ne se servoit plus depuis longtems: il imagina en l'année 1716 d'en faire des Vielles; & cette invention lui réüssit avec un si grand succès, que l'on ne voulut plus avoir que des Vielles montées sur des corps de Guithares,

thares, & ces ſortes de Vielles ont effectivement un ſon plus fort & en même tems plus doux que celui des Vielles anciennes. Le Sieur Bâton ajoûta auſſi au clavier de cet Inſtrument le *Mi* plein & le *Fa* d'en-haut; il orna ſes Vielles avec des filets d'yvoire; il donna au manche une forme plus jolie & à peu près ſemblable aux manches de Baſſes de Viole: de ſorte qu'alors toutes les Dames voulurent jouer de la Vielle, & bientôt le goût pour cet Inſtrument devint général. Le ſuccès d'une invention excite ordinairement à faire de nouvelles découvertes. Le Sieur Bâton imagina que puiſque les Vielles montées ſur des corps

de Guithare avoient eu tant de réüssite, cet Instrument prendroit encore des sons plus moëlleux en le montant sur des corps de Luth & de Théorbes. Il exécuta donc cette nouvelle idée en l'année 1720, & les Vielles en Luth eurent encore un plus grand succès que les autres. Ce fut alors que la Vielle commença à faire face aux autres Instrumens, & à être admise dans les Concerts: les Sieurs Baptiste & Boismortier composérent même en *Duo* & en *Trio* pour la Vielle & la Muzette; & toutes les piéces qui avoient auparavant été composées pour la Muzette, devintent aussi des piéces de Vielle.

Le Sieur Bâton ayant donc pouſſé la mécanique de la Vielle à un point de perfection qui changeoit pour ainſi dire la matiére de cet Inſtrument ; l'on n'eut pas beaucoup de peine à trouver des Gens habiles qui exécutaſſent ſur la Vielle les Morceaux de Muſique qui pouvoient contribuer à faire recevoir cet Inſtrument dans les Concerts. Le Sieur *Denguy* fut le premier qui ſortit la Vielle de ſon ancienne ſphére par rapport à l'exécution de la Muſique : il ſurprit d'abord tout le monde par une prodigieuſe volubilité de main, & par la délicateſſe de ſon Jeu qui fut également admiré à la Cour & à la Ville. La réputa-

tion qu'il s'acquit dès lors dans l'art de joüer de la Vielle, se soutient encore aujourd'hui avec le même éclat ; & il a répandu dans le Public quelques Piéces par lesquelles on peut juger qu'il auroit pû composer avec succès pour son Instrument, s'il s'étoit livré à la composition.

Pendant que le Sieur Denguy commençoit à augmenter dans l'esprit du Public le goût que l'on avoit repris pour la Vielle ; le Sieur *Bâton* fils de celui qui avoit perfectionné la Mécanique de cet Instrument, travailloit de son côté à faire valoir les Ouvrages de son Pére ; & s'étant perfectionné soit dans l'exécution de la Vielle,

ſoit dans la compoſition de la Muſique, il ſe fit une réputation qui lui procura l'honneur d'enſeigner à pluſieurs Princeſſes à joüer de cet Inſtrument. Le Sieur Bâton après avoir exécuté pendant longtems avec ſuccès les Muſiques faites pour la Muzette & pour la Vielle, ſe mit le premier à compoſer exprès des Piéces pour la Vielle, c'eſt-à-dire des Piéces travaillées ſuivant les poſitions de main & les caractéres convenables à cet Inſtrument. C'eſt dans ce goût que le Sieur Bâton donna d'abord un premier Livre qu'il dédia à feuë *Mademoiſelle* : quelques années après il en donna un ſecond qu'il dédia à *Ma-*

dame la Duchesse : enfin il vient de donner un troisiéme Livre composé de six Sonates, qui suffisent pour montrer que la Vielle est susceptible de toutes les beautez & de toutes les expressions des autres Instrumens.

On peut dire avec vérité que les Sieurs Denguy & Bâton ont poussé la Vielle à un point de perfection où l'on ne pouvoit pas s'imaginer qu'elle pût atteindre : ces deux hommes ont formé & forment continuellement des Eléves, dont il sort souvent de très-bons Maîtres.

Mais ce n'est pas seulement par l'exécution de la Musique difficile & par la délica-

teſſe du Toucher, que la Vielle ſe perfectionne. Cet Inſtrument acquiert encore tous les jours un nouveau mérite par les ſoins que pluſieurs Luthiers ſe donnent pour en augmenter la douceur & l'harmonie. Le Sieur *Louvet* Luthier à Paris, mérite certainement de trouver place dans cet Ouvrage, tant pour le *Sol* d'en-haut qu'il a ajoûté à cet Inſtrument, que par l'excellence des Vielles qui ſortent de ſes mains ; & le ſuccès de ſes Ouvrages l'excite à les perfectionner journellement.

La Vielle étant donc aujourd'hui parvenuë au rang des Inſtrumens les plus recherchez ; il n'eſt pas étonnant

qu'elle soit à présent admise dans les plus célébres Concerts. Tout ce que nous avons d'habiles Musiciens se font même un plaisir de composer des *Sonates* à dessus & Basse, des *Trios* & des *Concertos* pour la Vielle. En un mot, la prodigieuse quantité de Musique nouvelle que l'on compose tous les jours pour elle : l'augmentation d'habileté que nos Maîtres de Vielle acquiérent eux-mêmes par une pratique continuelle : tout nous assure que le Régne de cet Instrument sera durable.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre, *Diſſertation hiſtorique ſur la Vielle*, j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le 6 Avril 1741.

Signé, MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. Salut. Notre bien amé le Sieur * * * Nous a fait remontrer qu'il ſouhaiteroit faire imprimer & graver & donner au Public, *Diſſertation hiſtorique ſur la Vielle, &c.* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Sieur Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer & graver ladite Diſſertation hiſtorique ſur la Vielle, &c. en tels volume, forme, marge & caractére, conjointement ou

ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années conſécutives, à compter du jour de la datte deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance : Comme auſſi à tous Imprimeurs, Graveurs, Imprimeurs, Marchands en Taille-douce & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver ou faire graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Diſſertation hiſtorique ſur la Vielle, &c. en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même en feüillles ſéparées ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit ſieur Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires

& Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles : Que l'impreſſion ou gravûre deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; & qu'avant que de les expoſer en vente imprimez ou gravez ſeront remis és mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Préſentes : Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr ledit Sieur Expoſant ou ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la Copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée ou gravée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Sécretaires, foi

soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-huitiéme jour du mois d'Avril l'an de grace mil sept cent quarante-un, & de notre Regne le vingt-sixiéme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n. 495. *fol.* 493, *conformément au Reglement de* 1723, *qui fait défense Art. IV. à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII. du même Reglement. A Paris ce* 8 *Mai* 1741.

Signé SAUGRAIN, Syndic.

De l'Imprimerie de J. B. LAMESLE, rue vieille Bouclerie, à la Minerve.